



INITIATIVE SEINE YVELINES

Association loi 1901
Siège social : 38, avenue Paul Raoult
78130 LES MUREAUX
SIREN 439 265 497

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

INITIATIVE SEINE YVELINES

Association loi 1901

Siège social : 38, avenue Paul Raoult

78130 LES MUREAUX

SIREN 439 265 497

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association Initiative Seine Yvelines,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE SEINE YVELINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note intitulée «*Précisions sur les opérations exceptionnelles*» page 20 de l'annexe, qui expose l'incidence sur les comptes du changement de méthode comptable lié à l'application du règlement ANC n°2022-06 pour la première fois au 31 décembre 2025. Ce règlement prévoit que seuls les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, et qui n'auraient pas été constatés en son absence, peuvent être présentés en résultat exceptionnel.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les subventions à recevoir, dont le montant figurant à l'actif au 31 décembre 2025 s'élève à 330 866 euros, sont évaluées conformément aux coûts engagés et conventions signées et, pour celles sous contrôle d'un tiers financeur, dépréciées à hauteur de 52 488 € pour être ramenées à leur valeur estimée recouvrable.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs réalisés et à nous assurer de l'existence d'une information appropriée dans l'annexe des comptes annuels.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Le «*rapport du conseil d'administration sur la gestion et sur la situation morale et financière de l'association*», prévu à l'article 25-1 de vos statuts, ne nous ayant pas été communiqué à ce jour, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 5 mai 2026.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ville d'Avray, le 12 mai 2026



COMMISSARIAT AUX COMPTES

Représentée par Christian DÉTRÉ
Commissaire aux Comptes



Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- BILAN ACTIF -

INITIATIVE SEINE YVELINES (1910)

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	283	283		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	31 432	26 238	5 194	9 541
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	3 077 432	459 046	2 618 386	2 898 001
Autres immobilisations financières	1 500		1 500	1 500
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 110 648	485 567	2 625 080	2 909 042
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés				3 150
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	454 179		454 179	426 848
Charges constatées d'avance	6 088		6 088	15 981
Valeurs Mobilières de Placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	4 006 682		4 006 682	3 961 118
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 466 949		4 466 949	4 407 096
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	7 577 597	485 567	7 092 029	7 316 138

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

INITIATIVE SEINE YVELINES (1910)

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	2 440 071	2 453 508
Total Fonds propres sans droit de reprise	2 440 071	2 453 508
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	3 968 669	4 000 564
Total Fonds propres avec droit de reprise	3 968 669	4 000 564
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	189 004	189 004
Report à nouveau	296 241	403 928
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-197 727	-161 019
Situation Nette (sous-total)	6 696 258	6 885 985
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	6 696 258	6 885 985
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 750	1 750
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	1 750	1 750
PROVISIONS		
Provisions pour risques	52 488	7 088
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	52 488	7 088
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 080	10 953
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	56 873	77 368
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	269 597	292 471
Produits constatés d'avance	1 984	40 524
TOTAL DETTES	341 534	421 315
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	7 092 029	7 316 138

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

INITIATIVE SEINE YVELINES (1910)

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	445 681	409 644
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	2 700	
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		3 038
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	41 694	39 496
Total des produits d'exploitation (I)	490 075	452 178
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	151 962	161 371
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	11 231	9 622
Salaires	309 422	324 294
Cotisations sociales	118 124	126 239
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 347	6 428
Dotations aux provisions	45 400	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	1 189	542
Total des charges d'exploitations (II)	641 676	628 498
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-151 600	-176 320

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

INITIATIVE SEINE YVELINES (1910)

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	24 463	14 809
Autres intérêts et produits assimilés	59 839	65 599
Reprises sur dépréciations et provisions	167 730	116 530
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	252 032	196 938
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	124 831	96 101
Intérêts et charges assimilées	168 105	77 659
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	292 937	173 760
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	-40 904	23 178
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-192 505	-153 142
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)	9 025	7 783
Charges Exceptionnelles (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	9 025	7 783
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	14 247	15 660
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	751 132	656 899
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	948 859	817 918
EXCEDENT OU DEFICIT	-197 727	-161 019
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	90 780	44 717
TOTAL	90 780	44 717
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	90 780	44 717
TOTAL	90 780	44 717

*Modèle Association

INITIATIVE SEINE YVELINES (1910)

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 7 092 029€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit comptable de -197 727€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Notre association Initiative Seine Yvelines est l'une des 206 associations locales Initiative réparties sur tout le territoire métropolitain et ultramarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs/repreneurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Une Charte d'éthique, un référentiel « métier », la « promesse Initiative France », un système de qualification
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa coordination nationale

Concrètement, sur l'exercice 2024, notre association Initiative Seine Yvelines a accueilli 406 porteurs et 239 projets ont été étudiés. 100 ont été présentés aux comités dont 2 ajournements et 87 validés correspondant à 1.319.750 € de prêts personnels accordés.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat. Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- A l'exception de la première application de l'ANC n° 2022-06, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association INITIATIVE SEINE YVELINES est membre de « INITIATIVES France », tête de réseau ayant défini des normes comptables spécifiques à l'activité des plateformes de prêts d'honneur.

Ces normes sont conformes au Plan Comptable Général d'une part, et aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations d'autre part.

Elles présentent les particularités suivantes :

- L'enregistrement au passif du bilan des ressources de fonds de prêts dans les Fonds Associatifs, avec une distinction entre celle accordées avec ou sans droit de reprise par les financeurs.
- La dépréciation des prêts d'honneur selon une méthode définie, exposée plus loin.
- La présentation en annexe d'un compte de résultat distinct pour le fonds de prêt.
- L'affectation du résultat dégagé par le fonds de prêt sur les apports, qu'ils soient avec ou sans droit de reprise. Cette affectation est effectuée après validation et approbation par l'Assemblée Générale, selon une méthode prédéfinie, en fonction des proportions des apports, avec ou sans droit de reprise.

Les autres aspects du référentiel de normes Initiatives France répondent aux règles comptables courantes.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'objet social de l'entité :

Déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois par l'octroi d'un prêt sans garantie ni intérêt (prêt d'honneur) :

- Aux personnes physiques porteuses de création de société,
- Aux associés actifs des sociétés existantes âgées de moins de 3 ans.

Dans ce cadre, elle assiste gratuitement les créateurs d'entreprises dans les domaines économique, juridique, comptable, financier, commercial et marketing.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'association attribue des prêts d'honneurs sur le bassin de la Seine.

Les moyens mis en œuvre :

Obtention de subventions afin d'alimenter les fonds de prêts.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations Incorporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais D'établissement	-	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	1 246	-	-	-	962	283
Total Immobilisations Incorporelles (I)	1 246	-	-	-	962	283
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 481	-	-	-	21 049	31 432
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	52 481	-	-	-	21 049	31 432
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	-	-	-	-	-	-
Autres Titres Immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	3 401 446	-	870 450	-	1 192 964	3 078 932
Total Immobilisations Financières (III)	3 401 446	-	870 450	-	1 192 964	3 078 932
Total Général (I + II+III)	3 455 173	-	870 450	-	1 192 964	3 110 648

Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles (Total I)	986	259	-	1246
Terrain	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	42 940	4 347	21 049	26 238
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement. Corporelles (Total II)	42 940	4 347	21 049	26 238
Total Général	44 186	4 347	22 011	26 521

Dépréciation de l'actif Immobilisé :

Dépréciation Actif Immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	501 945	124 831	167 730	459 046
TOTAL	501 945	124 831	167 730	459 046

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	3 077 432	1 103 320	1 974 112
Autres immobilisations financières	1 500	-	1 500
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres	454 179	336 091	118 088
Charges constatées d'avance	6 088	6 088	-
Totaux	3 539 199	1 445 499	2 093 700
Prêts accordés en cours d'exercice	870 450		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	1 192 964		

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

Disponibilité du fonds de prêt au 31 décembre 2025				
	TOTAL	Prêts en cours de remboursement	Prêts accordés non décaissés	Disponibilité
Traditionnel	5 535 987 €	2 395 507 €	399 467 €	2 741 013 €
Croissance	462 000 €	133 746 €		328 254 €
Agricole	165 600 €	31 944 €		133 656 €
Fluvial local	182 500 €	137 994 €	10 000 €	34 506 €
Fluvial national	1 080 500 €	371 807 €	65 000 €	643 693 €
Rebond	62 817 €	6 435 €		56 382 €
	7 489 404 €	3 077 432 €	474 467 €	3 937 505 €

Echéances des prêts en cours prêt au 31 décembre 2025			
	TOTAL	< 1 an	> 1 an
Traditionnel	2 395 507 €	854 265 €	1 541 242 €
Croissance	133 746 €	51 154 €	82 591 €
Agricole	31 944 €	20 671 €	11 273 €
Fluvial local	137 994 €	44 633 €	93 361 €
Fluvial national	371 807 €	130 410 €	241 397 €
Rebond	6 435 €	2 187 €	4 247 €
	3 077 432 €	1 103 320 €	1 974 112 €

Traitement des provisions et pertes sur immobilisations financières :

Les immobilisations financières correspondent aux prêts d'honneur accordés par l'Association aux tiers bénéficiaires, en cours ou en attente de remboursement.

Nombre de prêts en cours au 31/12/2025 : 452 (505 en 2024)

Nombre de prêts soldés en 2025 : 116 (117 en 2024)

Nombre de nouveaux prêts en 2025 : 63 (84 en 2024)

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement des prêts d'honneur, sur la base du solde de prêt de couverture par la garantie SOFARIS, selon la méthode suivante :

Au-delà de 3 échéances non honorées : Provision de 50 % du solde

Au-delà de 6 échéances non honorées : Provision de 75 % du solde

Cessation d'activité, Redressement ou Liquidation Judiciaire en cours : Provision de 100 % du solde Le cas échéant, suite à décision du Conseil d'Administration, une perte comptable définitive est constatée.

L'état des provisions pour dépréciation des prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :

	31/12/2025		31/12/2024	
	Montant	Quantité	Montant	Quantité
AGRICOLE				
CROISSANCE	15 563 €	5	25 486 €	7
FLUVIAL	37 677 €	2	31 948 €	2
FLUVIAL NATIONAL	106 711 €	18	125 058 €	21
REBONDS	4 826 €	1	10 404 €	2
TRADITIONNEL	294 269 €	68	309 049 €	80
	459 046 €	94	501 945 €	112
Dotation	124 831 €	30	96 101 €	33
Reprise	167 730 €	60	116 530 €	67

Sur l'exercice 2025,

- 36 prêts pour un montant de 149 758 € ont été repris pour être passés en perte
- 4 prêts pour un montant de 6 206 € ont été passés en profit exceptionnel

Sur l'exercice 2024,

- 28 prêts pour un montant de 74.048 € ont été repris pour être passés en perte
- 14 prêts pour un montant de 7.133 € ont été passés en profit exceptionnel

Au 31 décembre 2025, le détail des fonds associatifs se présente comme suit :

FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE					
TRADITIONNELS	2022 & Antérieurs	2023	2024	2025	TOTAL
Conseil Général	311 364				311 364
Conseil Régional	1 398 317				1 398 317
Syndicat Intercommunal VDS	83 730				83 730
CAMY	182 940				182 940
Entreprises	550 201	10 000	10 000	8 000	578 201
ACSE Cont Urb Cohés Soc	19 500				19 500
TOTAUX BRUTS	2 546 052	10 000	10 000	8 000	2 574 052
Provis/Prêts d'Honneur	-42 488	-29 795	-26 103	11 078	-87 308
Pertes/Prêts d'Honneur	-423 701	-1 441	-30 116	-32 515	-487 773
TOTAUX NETS	2 079 863	-21 236	-46 219	-13 437	1 998 971
FLUVIAL	2022 & Antérieurs	2023	2024	2025	TOTAL
NEANT	0				0
TOTAUX NETS	0	0	0	0	0
CROISSANCE	2022 & Antérieurs	2023	2024	2025	TOTAL
Entreprises	155 500				155 500
GPS&O	100 000				100 000
INTERCOMMUNALITE	20 000				20 000
TOTAUX NETS	275 500	0	0	0	275 500
AGRICOLE	2022 & Antérieurs	2023	2024	2025	TOTAL
ENTREPRISES	10 000				10 000
INTERCOMMUNALITE	155 600				155 600
TOTAUX NETS	165 600	0	0	0	165 600
TOTAUX CUMULES FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	2 520 963	-21 236	-46 219	-13 437	2 440 071
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE					
TRADITIONNELS	2022 & Antérieurs	2023	2024	2025	TOTAL
Caisse Dépôts & Consignations /BPI	1 917 762				1 917 762
ALRLF	30 000				30 000
Préfecture 78	30 490				30 490
Conseil régional	1 037 500				1 037 500
Caisse Epargne	9 000				9 000
TOTAUX	3 024 752	0	0	0	3 024 752
Provis/Prêts d'Honneur	-55 942	-44 628	-38 968	16 484	-123 054
Pertes/Prêts d'Honneur	-287 033	-2 159	-44 957	-48 379	-382 528
TOTAUX NETS	2 681 777	-46 787	-83 925	-31 895	2 519 170
FLUVIAL	2022 & Antérieurs	2023	2024	2025	TOTAL
Conseil régional	160 000				160 000
VNF	1 103 000				1 103 000
TOTAUX	1 263 000	0	0	0	1 263 000
CROISSANCE	2022 & Antérieurs	2023	2024	2025	TOTAL
CAMY	50 000				50 000
Caisse Dépôts & Consignations /BPI	136 500				136 500
TOTAUX	186 500				186 500
TOTAUX CUMULES FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	4 131 277	-46 787	-83 925	-31 895	3 968 670
TOTAUX CUMULES BRUTS	7 461 404	10 000	10 000	8 000	7 489 404
TOTAUX CUMULES NETS	6 652 240	-68 023	-130 144	-45 332	6 408 741

Détail des produits à recevoir :

Subventions à recevoir	31/12/2025	31/12/2024
	montant	montant
SUBV. APPRENTISSAGE	625 €	2 000 €
CCPIF 2024		8 785 €
CCPIF 2025	31 433 €	
FSE 2023	44 505 €	70 882 €
FSE 2024	60 984 €	74 173 €
FSE 2025	84 050 €	
PHCR BPI 2024		4 000 €
PHCR BPI 2025	6 350 €	
AAP VITALITE VILLE 2024		7 500 €
REGION IDF EL2 2022		12 282 €
REGION IDF EL2 2024		48 967 €
REGION IDF EL2 2025	22 500 €	
REGION IDF EL3 2022	1 977 €	1 977 €
REGION IDF EL3 2023	2 760 €	2 760 €
REGION IDF EL3 2024	10 500 €	7 200 €
AAP VITALITE VILLE 06/22-05/23		4 000 €
AAP VITALITE VILLE 06/24-05/25		7 500 €
AAP VITALITE VILLE BPI 2023/2024		15 000 €
MRALÉ / MCALE / POP UP / INITIATIVE TRUCK	3 750 €	7 500 €
IN'CUBE	2 400 €	
AAP BPI QUARTIERS 2030	21 840 €	
AAP BPI - CITE LAB	12 177 €	
Osez entreprendre au féminin 2025	2 000 €	
ARKA	23 016 €	9 900 €
total	330 867 €	284 426 €

Répartition de la trésorerie :

Au 31 12 2025, la trésorerie se décompose ainsi selon la méthode préférentielle préconisée par la Norme Initiative France :

Trésorerie	31/12/2025	31/12/2024
	montant	montant
Traditionnel	2 398 599 €	2 344 195 €
Fluvial	1 043 038 €	1 145 945 €
croissance	251 833 €	191 247 €
Rebond	875 €	875 €
Agricole	139 012 €	113 553 €
sous total prêts	3 833 358 €	3 795 815 €
fonctionnement	173 322 €	165 301 €
total	4 006 680 €	3 961 116 €

	bilan au 31 12 2025	Prêt	Fonctionnement
capitaux propres			
- apports sans droit de reprise	2 440 071	2 440 071	
- apports avec droit de reprise	3 968 670	3 968 670	
- CP fonction. (RàN, réserves...)	485 245		485 245
- résultats	-197 727	-110 195	-87 532
total des capitaux propres	6 696 259	6 298 546	397 713
immobilisations			
immobilisations nettes	2 625 080	2 618 386	6 694
FR1	4 071 179	3 680 160	391 019
emprunts	0	0	0
FR2	4 071 179	3 680 160	391 019
Besoin en fonds de roulement			
divers créances	460 267	121 471	338 796
divers dettes (prov, dettes)	376 083	268 800	107 283
BFR	84 184	-147 329	231 513
trésorerie			
trésorerie théorique	3 986 995	3 827 489	159 506
trésorerie réelle	4 006 682	3 833 358	173 322
écart trésorerie		5 668	13 816

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG, hors fondations abritantes et fonds de dotation) :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Le fonds de prêt, ou fonds d'intervention, est constitué d'apports sans droit de reprise d'une part, et d'apports avec droit de reprise d'autre part.

Au 31 décembre 2025, les fonds se présentent comme suit :

		Fonds associatif (apports) BRUTS	Provision constituée	Pertes	Fonds associatif (apports) NETS
	Sans droit de reprise	3 015 152 €	87 308 €	487 773 €	2 440 071 €
	Avec droit de reprise	4 474 252 €	123 054 €	382 528 €	3 968 670 €
		7 489 404 €	210 362 €	870 301 €	6 408 741 €
<i>Dont</i>	<i>Fonds de prêt traditionnel</i>	5 535 987 €			
	<i>Fonds de prêt croissance</i>	462 000 €			
	<i>Fonds de prêt agricole</i>	165 600 €			
	<i>Fonds de prêt fluvial</i>	1 263 000 €			
	<i>Fonds de prêt rebonds</i>	62 817 €			

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Ouverture	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Clôture
Fonds propres sans droit de reprise	2 453 508	- 21 437	8 000		2 440 071
Fonds propres avec droit de reprise	4 000 564	- 31 895			3 968 669
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	189 004				189 004
Report à nouveau	403 928	- 107 687			296 241
Excédent ou déficit de l'exercice	-161 019	161 019		- 197 727	-197 727
Situation nette	6 885 985	-	8 000	- 197 727	6 696 258
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
Total	6 885 985	-	8 000	- 197 727	6 696 258

Résultat de l'exercice :

Conformément à la Norme France Initiative, nous vous présentons ci-dessous le détail du résultat du fonds de prêt au titre de l'exercice :

	31/12/2025	31/12/2024
1) Résultat du fonds de prêt	-110 195	-53 332
<i>Dont Dotations aux Provisions sur Prêts d'Honneur</i>	-124 831	-96 101
<i>Dont Reprises de Provisions/Prêts et Encaissements/Provisions</i>	173 936	123 663
<i>Dont Pertes sur Prêts d'Honneur et Frais de Recouvrement</i>	-159 300	-80 894
2) Résultat du fonctionnement :	-87 532	- 107 687
Résultat de l'exercice :	-197 727	-161 019

Information sur les fonds dédiés :

Les fonds dédiés restant proviennent de la fusion avec l'association CENTRE ET SUD YVELINES INITIATIVE le 15 octobre 2018 pour un montant de 1.750€.

Informations sur les provisions pour risques et charges :

Provisions	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Réglementées	-			-
Pour Risques	7 088	45 400		52 488
Pour Charges	-			-
Total	7 088	45 400	0	52 488

Correspond à une provision de 10% du solde restant à percevoir sur le FSE 2023/2025.

Détail des Produits constatés d'avance :

PCA	31/12/2025	31/12/2024
	montant	montant
Indemnité J2M	1 684 €	4 502 €
ADH 2026	300 €	36 022 €
total	1 984 €	40 524 €

Passifs Non Comptabilisés :

A moins que la probabilité d'une sortie de ressources soit faible, les informations suivantes sont données pour chaque catégorie de passif éventuel à la date de clôture :

- Description de la nature de ces passifs éventuels ; estimation de leurs effets financiers ;
- Indication des incertitudes relatives au montant ou à l'échéance de toute sortie de ressources
- possibilité pour l'entité d'obtenir remboursement.

Passifs :

Dans le cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation d'un passif ne peut être réalisée, les informations suivantes sont fournies :

- description de la nature de ce passif ;
- indication des incertitudes relatives au montant ou à l'échéance de toute sortie de ressources.

Dans les cas exceptionnel ou l'indication de tout ou partie d'une information requise causerait un préjudice sérieux à l'entité dans un litige l'opposant à un tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision ou du passif éventuel, cette information n'est pas fournie. Sont alors indiqués la nature générale du litige, le fait que cette information n'a pas été fournie et la raison pour laquelle elle ne l'a pas été.

Il n'y a pas de passif non comptabilisé au 31/12/2025.

Pensions, Retraites et versements similaires :

Le montant des engagements en matière de retraite n'a pas été retranscrits dans la présente car celui-ci est non significatif.

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	13 080	13 080	-	-
Dettes fiscales et sociales	56 873	56 873	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	271 347	271 347	-	-
Produits constatés d'avance	1 984	1 984	-	-
Totaux	343 284	343 284	-	-
Emprunts souscrits sur l'exercice	-	-	-	-
Emprunts Remboursés sur l'exercice	-	-	-	-
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-	-	-	-

Informations sur les postes du compte de résultat :

Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations :

Les cotisations des membres sont enregistrées en produits divers pour un montant de 34.328 € en 2025 contre 33.153 € en 2024.

Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives :

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N	Exercice N-1
Aides à l'emploi	-	-
Aides au développement des compétences	-	-
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	-	-
Financement des formations par apprentissage	-	-
Forfaits d'externat	-	-
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue	-	-
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	-	-
Autres concours publics	-	-
Sous-total concours publics	-	-
Subventions État	442 556	395 644
Subventions Région	-	-
Subventions Département	-	-
Subventions Communes et groupements de communes	3 125	14 000
Autres subventions d'exploitation	-	-
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	-	-
dont autres subventions (à détailler)	-	-
Report de subventions	-	-
Sous-total subventions d'exploitation	445 681	409 644
Total concours publics et subventions d'exploitation	445 681	409 644

Information sur les ressources de l'exercice :

Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état. Les ressources reçues en nature par nature par l'entité sont utilisées pour les besoins de son activité. Le bénévolat a été valorisé pour un montant de 90.780 € en 2025 soit 1 513 heures à 60 € contre 44.717 € en 2024 soit 894 heures à 50 €.

Ressources dédiées à un projet défini, non totalement utilisées et transférées à un autre projet :

(i) Lorsque les ressources dédiées à un projet défini n'ont pas été totalement utilisées alors même que le projet est terminé et que l'organe habilité décide de transférer le solde du fonds dédié à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur, une information est mentionnée dans l'annexe des comptes au titre des transferts réalisés au cours de l'exercice.

Précisions sur la nature, le montant et le traitement des dépenses étalées sur plusieurs exercices :

(i) Précisions sur la nature, le montant et le traitement :

- des produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice ;
- des produits et charges imputables à un autre exercice ;
- quote-part de résultat sur opérations faites en commun ;
- des produits exceptionnels et charges exceptionnelles ;
- des transferts de charge ;
- des créances résultant du report en arrière des déficits.

Seules les informations significatives doivent être présentées dans l'annexe, cette règle s'applique particulièrement pour la mention ou pas de ces informations dans l'annexe

Les créances résultat du report en arrière des déficits ne concernent que les entités soumises aux impôts commerciaux pour leur activités.

Précisions sur les transferts de charges : Informations à faire figurer lorsqu'elles sont d'un montant significatif et qu'il existe ce type d'opération.

Précisions sur les opérations exceptionnelles :

Par simplification, compte tenu des montants non significatifs et pour assurer la comparabilité des comptes avec ceux de l'exercice 2024, les profits sur prêts d'honneur n'ont pas été reclassés en produits financiers. En effet l'application du règlement ANC n°2022-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 prévoit que seuls les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, et qui n'auraient pas été constatés en son absence, peuvent être présentés en résultat exceptionnel.

- Les produits et charges « directement liés » sont ceux qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet évènement ;
- Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs des comptes annuels peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'association ;
- Un événement est inhabituel lorsqu'un même évènement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours de prochains exercices comptables (exemple : expropriation, cyberattaque, catastrophe naturelle).

En conséquence :

- les aides, remboursements et indemnités compensant des charges d'exploitation sont comptabilisés en résultat d'exploitation,
- les aides, remboursements et indemnités compensant des charges financières sont comptabilisés en résultat financier,
- et les charges et produits sans lien direct avec un événement majeur et inhabituel ne sont pas présentés en résultat exceptionnel.

	Exercice N	Exercice N-1
Profits sur prêts d'honneur	6 206	7 134
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 818	649
Total produits exceptionnels	9 025	7 783
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Total charges exceptionnelles	-	-
Résultat exceptionnel	9 025	7 783

Autres informations :

Informations sur les transactions avec les contreparties :

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes

	CAC
Mission de contrôle légal des comptes	3 960 €
Autres prestations	2 400 €
Total	6 360 €

Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants :

Sans objet

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature

Le mandat de présidence n'est pas rémunéré.

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	4
Ouvriers	
Total	8